

# 8 MARS

# 15<sup>H</sup>40

## L'HEURE DES COMPTES

**Le salaire des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes.** De ce fait, à partir de 15H40, elles travaillent gratuitement.

**La retraite des femmes est de 40% inférieure à celle des hommes.**

Pour exiger que le travail des femmes soit reconnu et rémunéré. Pour imposer la fin des violences et garantir leurs libertés de choix. Pour gagner l'égalité. Pour faire entendre nos revendications à nos employeurs et au gouvernement.

La CGT appelle à une grève le 8 mars et à la marche du 9 mars à Paris.

Portons toutes et tous un foulard violet ! Retrouvons nous à la salle de pause au 6e à 15h40.

## Comment agir ?

- En me mettant en grève à 15h40 ou toute la journée.
- En donnant RDV à mes collègues à 15h40 dans la cafétéria.
- En portant un foulard violet.
- En postant des photos des rassemblements avec le hashtag #8mars15h40.

#8mars15h40 c'est **37 associations féministes et syndicats.**

- la liste sur : [www.8mars15h40.fr](http://www.8mars15h40.fr)

## On va où ?

**120 rassemblements ont lieu dans toute la France.**

- la carte sur : [www.8mars15h40.fr](http://www.8mars15h40.fr)
- A Paris, c'est à 15h40 à République.**

## En grève !

**J'ai le droit de me mettre en grève ?**

Un appel national à la grève est déposé par la CGT, la FSU et Solidaires. **Tou-te-s les salarié-e-s du secteur privé ont le droit de se joindre à la grève.** Dans la fonction publique, les transports et l'énergie, des préavis de grève ont été déposés, les salarié.e.s sont donc également couverts.

La retenue sur salaire doit être strictement proportionnelle à la durée d'interruption du travail. Une exception : dans la fonction publique d'Etat où la retenue sur salaire est toujours d'une journée.



## Affichons la couleur !

Portons du violet, en foulard, ou en écharpe, gants ou bonnets !



## Et le 9 mars ?

**Le 9 mars à Paris** des actions rassemblent les femmes **gilets jaunes**, les assistantes maternelles "**gilets roses**" et le collectif **#8mars15h40**.

## L'égalité professionnelle chez Alten SIR en mars 2019

La direction Alten SIR a communiqué dans le cadre d'une réunion de négociation « Egalité Professionnelle » avec les Délégués Syndicaux son index Egalité Femme-Homme, obligatoirement publié le 1er mars 2019.

Seule la CGT Alten SIR était présente ce jour-là.

Le résultat pour l' **index Alten SIR : 73/100**

Inférieur à 75, il y aura des pénalités financières dans les 3 ans si ça ne s'améliore pas (jusqu'à 1% de la masse salariale).

La réalité des écarts salariaux et des traitements des salariées est plus importante, cet index étant construit « légalement » pour en masquer une partie. La CGT Alten SIR sera active dans les semaines qui viennent pour vous le détailler.

Ce mauvais résultat confirme la conclusion de l'expert mandaté par le CE qui estimait à **380 Keuros** l'enveloppe pour traiter les écarts de rémunération.

### **Prochaines échéances en mars :**

- La présentation au Comité d'Entreprise de ce résultat et de la méthodologie de calcul. Les membres de la CGT Alten SIR seront là, encore et toujours, pour questionner sur cette méthodologie et les chiffres fournis par la Direction.
- La suite de la négociation 2019 sur l'Egalité Professionnelle, dans lequel l'étude de cet index sera primordiale.

-----  
Pour suivre cette actualité, vous pouvez nous écrire pour recevoir notre newsletter : [cgtaltensir@gmail.com](mailto:cgtaltensir@gmail.com)

Pour nous rencontrer : Bureau 811 , 130 –136 rue de Silly à Boulogne-Billancourt.

